

**AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE DE L'YONNE**

**Affectation du résultat 2020**

*Préfecture de l'Yonne-service du courrier*

**Délibération n° CA-2021-07**

**03 MAI 2021**

**ARRIVÉE**

Date de convocation : 8 mars 2021

Sous la présidence de Madame Dominique CHAPPUIT 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, représentant Monsieur Patrick GENDRAUD, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

**- Collège des Conseillers Départementaux**

Présents :

- Mme Elisabeth FRASSETO, Conseillère Départementale de Villeneuve sur Yonne
- Mme Françoise ROURE, Conseillère Départementale de Joigny

**- Collège des Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale**

Présents :

- M. Dominique BOURREAU, Commune de VILLENEUVE-LA-GUYARD
- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de ROSOY
- M. Jean- Marc DICHE, représentant la Commune d'ANCY LE FRANC
- M. David GARNIER, représentant la Commune de VALRAVILLON
- M. Didier MORLE, Commune de CHEMILLY SUR YONNE
- M. Roger PRIGNOT, Commune de POURRAIN
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'ETIVEY
- M. Richard ZEIGER, représentant la commune de JOIGNY
- M. Alain DECUYPER, représentant la Commune de LIGNY LE CHATEL
- M. Claude DEPUYDT, commune de FLOGNY LA CHAPELLE
- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de MAILLY LA VILLE
- Mme Sylvie CHARPIGNON, représentant le P.E.T.R. de l'AVALLONNAIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° AG-2015-01 de l'Assemblée Générale Constitutive du 8 juillet 2015 approuvant les statuts de l'Agence Départementale,

Vu l'article 14 des statuts qui dispose que "le Conseil d'Administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'Agence (...), il délibère notamment sur (...), l'approbation des comptes (...),

Vu le budget primitif 2020 voté le 19 juin 2020,

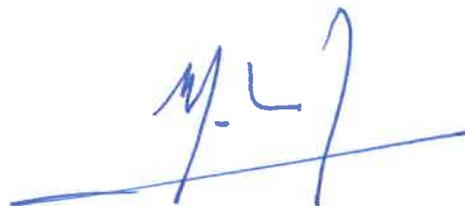
Vu le Compte de Gestion préparé et transmis par le comptable public qui présente un excédent de fonctionnement 2020 de 93 140,79 euros,

Vu le déficit antérieur reporté de 42 802,43 euros soit un excédent de fonctionnement cumulé de 50 338,36 euros,

**Le Conseil d'Administration**  
**décide d'affecter le résultat constaté au 31/12/2020 de 50 338,36 €**  
**au budget 2021 en fonctionnement au 002.**

**ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents.**

Le Président  
de l'Agence Technique Départementale



- Transmis au représentant de l'Etat le : .....